

ALERTE AU BRUIT



Une Nouvelle Nuisance Sonore

Saux, Masquières, St Matré, Belmontet, Couloussac, Valprionde...

et toutes les communes à 40km à la ronde de Saux !

A la surprise générale l'association « VAL-ULM » a aménagé un aérodrome pour des avions ultra léger motorisés (ULM) au milieu des vignobles du Domaine d'Homs, à la sortie de Saux en allant vers Tournon d'Agenais.

Depuis le début de l'été plusieurs habitants - habitations et gîtes - sur les communes de Saux et Masquières, et les communes limitrophes, sont impactés par le bruit des décollages et atterrissages et les vols à basse altitude d'aéronefs. Nous sommes aujourd'hui confrontés à une nouvelle dégradation de notre environnement rural. Plusieurs vacanciers venus pour le calme ont déjà porté plainte auprès des propriétaires.

Cette installation a été soutenue et encouragée par le maire de Saux qui, sans concertation ni délibération, a donné son aval le 25 avril 2016 à la Préfète du Lot pour autoriser la création et l'exploitation de cet aérodrome - « plate-forme » ULM. Un projet d'aérodrome ULM a déjà été refusé par la commune voisine de Masquières le 31 mars 2016.

Mis à part l'obligation d'arrêter les vols à 20h, l'interdiction de survoler les « fermes et habitations » - une interdiction déjà ignorée de leur propre aveu sur le site Internet de Val-Ulm - aucune restriction concernant l'impact sur l'environnement n'a été imposée, hormis la condition particulière ; « **L'activité aéronautique devra être suffisamment modérée pour qu'il n'en résulte pas de gêne.** »

Encore plus choquant, interrogé par un « sinistré » de Saux le 29 juillet 2016, Mme la Préfète du Lot a répondu le 7 septembre 2016 : « **L'activité d'une nouvelle base ULM n'a pas été jugée comme étant de nature à générer des nuisances sonores incompatibles avec le cadre de vie rural des riverains du site...** ».

L'autorisation initiale du 4 mai 2016 n'a été accordée que pour une période de 6 mois, mais les ambitions de développement quasi commerciales, **si l'autorisation était renouvelée**, sont déjà annoncées dans la presse, la radio, et sur le site Internet de Val-Ulm ; « *Financer l'association, acquérir une deuxième machine, développer le tourisme aérien, créer une école de pilotage, des vols découvertes à 40km à la ronde...* ». Avec accord préalable de Val-ULM, la base de Saux est désormais ouverte à tous les ULM's de France !

Et voila, du jour au lendemain les habitants de Saux, Masquières, et du territoire, sont obligés de subir les nouvelles nuisances sonores presque journalières, nuisances sûres de s'aggraver au fil du temps en diminuant la qualité de vie, les valeurs immobilières et les revenus locatifs.

Nous appelons à votre solidarité pour défendre les riverains sinistrés, stopper le renouvellement de l'autorisation d'exploiter et donc protéger notre environnement, pour l'avenir de notre territoire.

Si vous souhaitez vous opposer à ce projet – contactez nous.

Email : asso.environnement.juste@gmail.com

Tel : 06 60 55 66 64

Visiter notre site web pour plus d'informations : www.environnement-juste.org

Association Environnement Juste - « bien comprendre pour mieux décider »

Siège : Mairie, Belmontet, 46800 Montcuq en Quercy Blanc. Préfecture du Lot - n° W461002451. IPNS
Dossier – Val-ULM – Saux 46800 – Bulletin d'informations n°1 du 23-09-2016